

Délibération n° 25-048**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Séance du**

31 mars 2025

Secrétaire de séance

Madame Virginie WIART.

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à 14 heures
le Centre Communal d'Action Sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Madame WIART Virginie.
En suite de convocation en date du 17 mars 2025.

Objet de la délibération

Finances – Budget Primitif 2025 du.
Budget Annexe Service de Soins Infirmiers
A Domicile (SSIAD).

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 12

Effectif votant : 13

Présent(s) : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique
Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José
Pombal, Mme Sylviane Liénart, Mr Marc Derasse, Mme
Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme
Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud,
Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Absents, excusés, représentés : Mr François-Xavier
Villain, Mme Françoise Demontfaucou, Mme Sylvie
Labadens, Mme Brigitte Bracq, **Mr Michel Mauprivez
donne procuration à Mme Virginie Wiart.**

Vu l'instruction budgétaire M 22,

Vu la délibération n° 25-001 du 24 février 2025 concernant les orientations budgétaires 2025 du CCAS et de ses budgets annexes.

Considérant que le budget est voté au niveau du chapitre en investissement et au niveau du chapitre en fonctionnement

Madame la Vice-Présidente déléguée présente au Conseil d'Administration le projet du Budget Primitif 2025 du Budget Annexe du SSIAD tel qu'il a été établi.

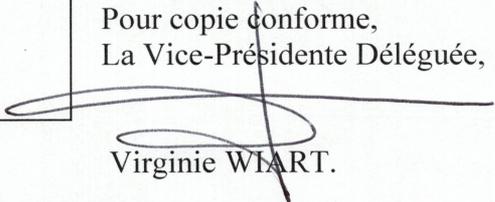
	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	934 372.03	934 372.03
Section d'investissement	12 000.00	12 000.00

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2025 du Budget Annexe du SSIAD qui s'équilibre.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,


Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

